Club du Chien de Berger Allemand

82, Cours Charlemagne / 69002 Lyon / Tel. 04 72 77 64 55 / Fax 04 72 77 64 54

Examen radiographique des hanches

C.C.B.A. H.D. NORMAL

L.O.F. : 695453
Nom : Louvia
Affixe : du Château de Corveissiat
Sexe : F
Tatouage : N° puce 250268712345608
Né(e) le : 16/06/2015
Radiographié par le Dr BOUSQUET le 20/07/2016
Age lors de la radio 1 an 1 mois 4 jours

Barberi Normanton Judith
305 route de Bourg
01250 Corveissiat

Positions radiographiques

Symétrie et extension du bassin	+
Défaut de symétrie et d'extension du bassin	
Parallélisme et symétrie des membres	+
Défaut de parallélisme et symétrie des membres	
Demande de radiographie conforme	
Identification	+
Cliché réalisé :	
- sans préparation médicamenteuse	
- sous sédation	+
- sous anesthésie générale	
Conditions de réalisation du cliché non précisées	

Rapport articulaire	D	G
Contact étroit	+	+
Contact insuffisant		
Subluxation		
Luxation		
Pincement articulaire		
Acetabulum		
Normal	+	+
Insuffisance de profondeur		
Evasement		
Aplatissement		
Comblement		
Ostéophytes		
Courbure crâniale enserrante	+	+
Courbure crâniale non enserrante		
Angle crânio-acétabulaire ouvert		
Sommet émoussé ou aplati		
Bord crânial régulier	+	+
Bord crânial irrégulier - ostéophytes		
Bord latéral - ostéophytes - bilabiation		
Extrémité caudale - ostéophytes		

Tête et col fémoraux	D	G
Forme et volume normaux	+	+
Microcéphalie		
Tête irrégulière		
Tête triangulaire ou aplatie		
Col épaissi et raccourci		
Exostoses - ostéophytes		
Mensuration de Norberg		
Supérieure ou égale à 105°	+	+
Comprise entre 100 et 105°		
Inférieure à 100°		
Inférieure à 90°		
Observations		

Conclusion de l'examen

	D	G
a - Aucun signe de dysplasie	+	+
b - Stade intermédiaire		
c - Dysplasie légère (Stade I)		
d - Dysplasie moyenne (Stade II)		
e - Dysplasie grave (Stade III et IV)		

Décision officielle

HD / A = normal	+
HD / B = presque normal	
HD / C = acceptable	
D - Dysplasie moyenne	
E - Dysplasie sévère	

Frais de lecture : 53,00 Payé par Chèque
Le 21/07/2016

Professeur REMY, le 9 octobre 2016